



# L'EMPIRE CONSTELLIUM

## Subit un nouvel échec



Issoire, le 07 JUILLET 2021

Après l'échec en CSE le 23 Octobre 2020, après la décision de l'inspection du travail du 30 Décembre 2020 de ne pas licencier notre secrétaire, c'est une nouvelle décision favorable au maintien dans l'emploi de notre secrétaire général qui vient de tomber le 28 Juin 2021.

A l'issue d'une enquête approfondie et d'un examen détaillé, dans une affaire montée de toutes pièces par des dirigeants prêts à tout pour salir notre organisation syndicale et son secrétaire, Madame la ministre du travail vient de confirmer la décision de l'inspection du travail de ne pas licencier Christian LACOSTE.

***C'est une nouvelle et grande défaite pour nos adversaires de classes.***  
**MALHEUREUSEMENT POUR NOS PATRONS, ET HEUREUSEMENT POUR LES SALARIE.E.S DE NOTRE USINE, NOTRE SECRETAIRE NE SERA PAS LICENCIE, C'EST DE NOUVEAU UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEUR.SE.S ET LA CGT.**

### 1. Sur leur première demande : sortie frauduleuse de métal

Il ressort de l'enquête contradictoire que notre secrétaire à la demande d'un autre salarié, a découpé des tôles puis les a stockées derrière le local syndical afin qu'elles ne puissent plus être redécoupées ; que notre secrétaire reconnaît avoir signé le bon de cession métal à la place de la hiérarchie comme cela se pratique depuis des années, avant de le donner au service financier qui a en charge la vérification du poids des tôles et la validation du bon de sortie ; **il n'a donc pas pu minimiser le poids des tôles ; par conséquent, à aucun moment il est démontré que Christian LACOSTE a tenté de faire une sortie frauduleuse de matériel, dès lors, la matérialité de la sortie frauduleuse de métal n'est pas établie.**

### 2. Sur la deuxième demande : actes d'insubordination et manquement à ses obligations en matière d'exécution loyale de son contrat de travail caractérisé par le non-respect des procédures internes.

La société Constellium ne produit pas d'éléments probants circonstanciés tendant à démontrer l'insubordination de notre secrétaire ; en outre ; la demande de découpe de métal a été faite par un Team Leader au salarié et validée par le responsable du parc métal, qui a autorisé la cession au salarié demandeur. **La matérialité du 2<sup>ème</sup> grief n'est donc, ici non plus, pas établie.**

De plus, Madame la ministre relève que Ch. LACOSTE « dispose d'une ancienneté de 32 ans sans antécédent disciplinaire ; que l'employeur ne démontre pas l'existence d'un préjudice pour l'entreprise ; en outre les pratiques adoptés par le personnel de l'entreprise ne respectent pas la procédure de cession de métal telle que décrite par l'entreprise, sans que l'employeur ait y ait mis un terme

**Par conséquent, ces faits ne revêtent pas un caractère de gravité suffisant pour justifier le licenciement du salarié. »**

**C'est donc un nouvel échec cuisant pour la bourgeoisie de Constellium et leurs pratiques douteuses, mais aussi une grande et belle victoire pour le prolétariat.**

**C'est le résultat de votre, notre résistance sur le dossier.**

**Eux qui souhaitaient nous mettre à genou, le sont de nouveau aujourd'hui.**

Dans cette affaire très politisée, la direction de Constellium a attaqué malhonnêtement, l'homme, le secrétaire du syndicat et tout ce qu'il représente : c'est intolérable.

Elle s'est attaquée au syndicalisme de classes, ce syndicalisme au service de l'ensemble des salarié.es de l'usine. Ce syndicalisme qui ne cautionne pas, y compris sous prétexte de la pandémie, « de la qualité de vie au travail », « du prenez soin les uns des autres », **les PSE déguisés et les pertes d'emplois, les baisses de salaire, les réorganisations négatives pour le personnel, les baisses de forfaits et tout le reste.**

Maintenant, les inconsolables (ou incompetents) seigneurs d'Issoire qui n'accepteront jamais leur défaite, n'ont qu'une seule et dernière solution : faire un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois.

Ils le feront, et ne s'en sont pas cachés, car ce sont des irresponsables qui ne s'avoueront jamais vaincus, même si c'est déjà fait.

**Ils payent avec NOTRE/VOTRE FRIC et là, il n'y a pas d'économie.**

Même si à la CGT nous avons d'autres choses à faire pour les salarié.e.s, plutôt que de passer notre temps à répondre **aux accusations fallacieuses de nos dirigeants**, rien ne nous empêchera de continuer à défendre les intérêts de toutes et tous.

**CE REVERS DEMONTRE UNE FOIS DE PLUS,  
QUE L'ARBITRAIRE PATRONAL N'EST PAS, ET NE DOIT PAS ETRE UNE  
FATALITE.**

Depuis des années notre organisation syndicale subit la répression de nos dirigeants, depuis des années cette répression nous rend plus fort.e.s. **Demain s'ils font un recours devant le Tribunal Administratif, nous répondrons présent.e.s.**